



Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments proposent de nouvelles orientations réglementaires pour l'évaluation de l'innocuité des aliments et des plantes génétiquement modifiés

Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) proposent de mettre en place de nouvelles orientations réglementaires (il ne s'agit pas de nouveaux règlements) pour l'évaluation de l'innocuité des aliments et des plantes génétiquement modifiés (GM).

Santé Canada et l'ACIA proposent **d'exempter** plusieurs nouveaux aliments et plantes génétiquement modifiés des évaluations de l'innocuité et de la surveillance exercée par le gouvernement.

De la sorte, les plantes génétiquement modifiées qui ne contiennent pas d'ADN étranger — la plupart de celles-ci seraient créées à l'aide des **nouvelles techniques d'édition du génome (ou édition génomique)** — ne seraient plus assujetties à la réglementation si leurs concepteurs déterminent qu'elles ne compromettent pas l'innocuité des aliments ou l'intégrité de l'environnement.

Cette proposition pourrait conséquemment faire en sorte que des aliments et des semences génétiquement modifiées non réglementés et possiblement non déclarés se retrouvent sur le marché.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU RCAB

Santé Canada et l'ACIA devraient conserver leur pouvoir de réglementation sur tous les produits génétiquement modifiés afin d'assurer la sécurité et la transparence.

Santé Canada et l'ACIA devraient évaluer l'innocuité de tous les aliments et plantes génétiquement modifiés. Le recours au génie génétique, y compris les nouvelles techniques d'édition du génome, devrait systématiquement être encadré par des règlements.

PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DU RCAB

Le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies (RCAB) s'oppose à cette proposition voulant que Santé Canada et l'ACIA cèdent leurs responsabilités en matière d'évaluation de l'innocuité aux concepteurs de produits génétiquement modifiés :

- Santé Canada et l'ACIA proposent de renoncer à leur pouvoir de réglementer certains produits génétiquement modifiés.
- Santé Canada et l'ACIA ne pourraient pas exiger d'information aux concepteurs de produits à propos de ces produits non réglementés, et ceux-ci pourraient conséquemment ne pas être déclarés.

- Les concepteurs de produits seraient en flagrant conflit d'intérêts alors qu'ils se trouveraient à décider si la réglementation s'applique à leurs produits, et à déterminer leur innocuité.
- Tous les produits issus du génie génétique, y compris ceux produits à l'aide des nouvelles techniques de l'édition du génome, devraient être assujettis aux évaluations de l'innocuité menées par le gouvernement.
- Il est réducteur de considérer que seule la présence d'ADN étranger justifie la nécessité d'une évaluation de l'innocuité par le gouvernement, et cela risque de faire en sorte que plusieurs enjeux de sécurité découlant de l'édition du génome soient négligés.
- Cette proposition va à l'encontre des conclusions scientifiques montrant que l'édition du génome peut engendrer de multiples effets potentiels inattendus. Or, ces derniers doivent être détectés, et leurs conséquences potentielles sur l'innocuité des aliments ou l'intégrité de l'environnement doivent être évaluées.
- Le gouvernement demanderait aux Canadiens de faire confiance à l'industrie, c'est-à-dire de donner leur aval à des évaluations de l'innocuité et à des données scientifiques qui proviennent des entreprises, et qui ne sont soumises à aucun examen gouvernemental.
- Les Canadiens comptent sur Santé Canada et l'ACIA pour réglementer de façon indépendante les produits génétiquement modifiés afin d'assurer l'innocuité des aliments et l'intégrité de l'environnement.
- Mettre en œuvre les nouvelles orientations réglementaires minerait la confiance de la population envers le système alimentaire et la réglementation gouvernementale.

| Instance | Santé Canada | Agence canadienne d'inspection des aliments |
|---------------------------|---|---|
| Consultation publique | 25 mars au 24 mai 2021 | 19 mai au 16 septembre 2021 |
| Produits concernés | Aliments issus de plantes génétiquement modifiées | Plantes génétiquement modifiées, incluant les arbres OGM |
| Proposition | Les nouvelles orientations concernant le règlement sur les aliments nouveaux, axées sur la sélection végétale https://www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/consultation-orientations-reglement-aliments-nouveaux-selection-vegetale.html | Lignes directrices de l'ACIA servant à déterminer si un végétal est assujéti à la partie V du <i>Règlement sur les semences</i> https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/consultation-et-participation/faites-nous-part-de-vos-idees/fra/1619740964754/1619741042405 |
| Documents de consultation | <p>1. Changements proposés aux orientations réglementaires de Santé Canada sur l'interprétation du titre 28 de la partie B du Règlement sur les aliments et drogues (le Règlement sur les aliments nouveaux) : À quel moment un aliment dérive d'une plante mise au point par sélection végétale est-il considéré comme un « aliment nouveau »? https://cban.ca/take-action/no-exemptions/consultation-documents/</p> <p>2. Orientations réglementaires proposées par Santé Canada sur l'évaluation préalable à la mise en marché des aliments dérivés de retransformants en vertu du titre 28 de la partie B du Règlement sur les aliments et drogues (le Règlement sur les aliments nouveaux) https://cban.ca/take-action/no-exemptions/consultation-documents/</p> | <p>1. Résumé des lignes directrices servant à déterminer si un végétal est assujéti à la partie V du <i>Règlement sur les semences</i> https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/consultation-et-participation/faites-nous-part-de-vos-idees/resume-des-lignes-directrices/fra/1619736173981/1619739540987</p> <p>2. Ébauche de lignes directrices servant à déterminer si un végétal est assujéti à la Partie V du <i>Règlement sur les semences</i> https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/consultation-et-participation/faites-nous-part-de-vos-idees/guide-servant/fra/1619540046303/1619540212691</p> |

Plus d'informations :

Memoire Vigilance OGM - Commentaires de Vigilance OGM: Consultation: Les nouvelles orientations concernant le règlement sur les aliments nouveaux, axées sur la sélection végétale, Mai 2021 <https://www.vigilanceogm.org/sites/www.vigilanceogm.org/files/pdfs/M%C3%A9moire%20Vigilance%20OGM-2021.pdf>

En Anglais - CBAN Comments submitted to Health Canada re: Proposed new guidance for Novel Foods Regulations, May 11, 2021 <https://cban.ca/wp-content/uploads/CBAN-comments-to-HC-regulatory-guidance-May-11-2021.pdf>

En Anglais - CBAN Comments submitted to Health Canada re: primer on gene editing, June 23, 2021 <https://cban.ca/wp-content/uploads/CBAN-comments-to-HC-consultation-on-gene-editing-primer-June-23-2021.pdf>

RCAB - L'introduction: L'Édition du génome, novembre 2020 <https://cban.ca/wp-content/uploads/introduction-edition-du-genome-2020.pdf>

RCAB - Rapport: L'Édition du génome dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture: Risques et conséquences inattendues, décembre 2020 <https://cban.ca/wp-content/uploads/Rapport-Edition-Genome-Dec-2020.pdf>

RCAB - Rapport: Les OGM sont-ils bien réglementés?, 2015 www.enqueteogm.ca/reglementation

En Anglais - Updates and analysis from CBAN www.cban.ca/NoExemptions



Le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies (RCAB) regroupe 16 organisations afin de mener du travail de recherche, de suivi et de sensibilisation sur des enjeux liés à l'application du génie génétique aux domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Le RCAB est un projet apparaissant sur la plateforme partagée de MakeWay Charitable Society. www.rcab.ca

Contact: (FR) Thibault Rehn contact@vigilanceogm.org 514 582 1674
(EN) Lucy Sharratt coordinator@cban.ca 902 209 4906